



Suite saisie sur salaire pour défaut de paiement

Par Visiteur

Suite de défaut de paiement de loyer en 2002. le tribunal m a comdanme a une saisie sur salaire de 12953.18 ayant fini de rembourser le moi dernier ,le cabinet de recouvrement vient de me contacter et me dit qu il y a eu une erreur sur le calcul des interet et me demande de regler des interets sur cette somme d un montant d environ 5000 euros5 ils n ont pas enore bien calcule m ont ils dit)ils me menacent de redeposer unerequete en saisire sur mes remunerations. je voudrait saviur si c est normal ? et de plus la somme me parait enorme en vous remercian a l avance de votre reponse salutations

Par Visiteur

Chère madame,

suite de défaut de paiement de loyer en 2002. le tribunal m a comdanme a une saisie sur salaire de 12953.18 ayant fini de rembourser le moi dernier ,le cabinet de recouvrement vient de me contacter et me dit qu il y a eu une erreur sur le calcul des interet et me demande de regler des interets sur cette somme d un montant d environ 5000 euros5 ils n ont pas enore bien calcule m ont ils dit)ils me menacent de redeposer unerequete en saisire sur mes remunerations. je voudrait saviur si c est normal ? et de plus la somme me parait enorme

Le chiffre ne me parait pas anormal. En effet, à partir du moment où une décision de justice a été rendue à votre encontre, alors il existe un intérêt légal à appliquer chaque année. Ce taux est en règle générale compris entre 3 et 4% mais il est majoré de 5% dans la mesure où vous avez été condamné à une décision judiciaire.

En conséquence, cela fait un taux moyen compris entre 8 et 9% par ans. Sachant que la dette court depuis 2002, la somme ne me parait pas être fausse, mais il faudrait leur demander les justificatifs de leur calcul.

Très cordialement.